



VILLE DE

PORT- VENDRES

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

Tél : +33 (0)4 68 82 59 34

ccas@port-vendres.com

Le 13 avril 2026

Le Président du CCAS de Port-Vendres

A

AVIS DE PUBLICITE

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

A l'issue des élections municipales 2026 il sera procédé au renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Port-Vendres. En application des articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il sera procédé à la nomination :

- d'un représentant de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)
- d'un représentant des associations oeuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
- d'un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département
- d'un représentant des associations de personnes handicapées du département

En ce qui concerne les associations familiales, les propositions seront présentées, conformément au 7ème alinéa de l'article L.123-6 susmentionné, par l'Union départementale des associations familiales.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- dûment mandatées par l'association pour la représenter, étant établi que l'association doit avoir son siège dans le département
- menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune
- qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCAS, n'entretiennent aucune relation de prestation à l'égard du CCAS
- qui ne sont pas membre du conseil municipal

**Pour tout renseignement, prendre contact auprès du C.C.A.S.
(Tél : 04.68.82.59.34)**

Le Président du CCAS,
Grégory MARTY.



Mairie de Port-Vendres 8 Rue Jules Pams - 66660 Port-Vendres

Tél : +33 (0)4 68 82 01 03 • Fax : +33 (0)4 68 82 22 33

www.port-vendres.com